

Séance de mardi 29 novembre 2016 à 20h15 à LCIS

<u>Président</u>	M. Wladimir Mange
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	Mme Catherine Berger Mme Kirsti de Mestral

45 conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Thomas Buchanan, Nathalie Egger, Véronique Bezençon Anaïs Piguet, Christophe Reymond, Catherine Aellen, Evelyne Lenoble, Pieter Volgers, Jean-Charles Krebs.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président demande un ajout à l'ordre du jour : le point « Communications du Bureau » est inséré en point 3. La modification telle que proposée est acceptée par l'assemblée.

1. Assermentation

Le président procède à l'assermentation de M. Marc Perrenoud et annonce que l'effectif des membres du Conseil est désormais au complet. Dès cet instant, 46 conseillers sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre

Le procès-verbal n'appelant pas de correction, il est accepté avec remerciements à son auteur. (2 abstentions).

3. Communications du Bureau

Le président lit le courrier de remerciement de Mme Nathalie Egger fleurie à l'occasion de son anniversaire.

Il donne également lecture d'un courrier adressé par Mme Claudia Bobst, surprise que la séance ait lieu dans un local non communal et précédée d'un apéritif. Il fait part de sa réponse dans laquelle il a relevé les échanges de bons procédés qui lient la Commune et LCIS, notamment par l'échange de terrains de sport et de l'aula. C'est donc à priori, le seul endroit

privé où une séance du Conseil pourrait avoir lieu et quant à l'apéritif, le président fait confiance aux conseillers à ce sujet.

Concernant le Registre des Intérêts, 6 conseillers n'ont pas encore rempli leur document à ce jour, la secrétaire les approchera à cet effet. D'autre part, il semblerait que certains conseillers aient omis de mentionner leur implication dans des activités publiques au sein d'associations liées à la Commune d'Aubonne notamment. Le président reviendra sur le sujet prochainement. Par la suite, ce registre sera repris sous forme d'un tableau général disponible lors des séances de Conseil.

Il rappelle que les conseillers désirant faire partie d'une commission sont invités à le contacter par courriel : president.conseil@aubonne.ch.

Le président relève la bonne participation (56%) lors du dernier scrutin fédéral « Sortir du nucléaire », 53% des aubonnois ont accepté l'initiative, chiffre très proche des résultats cantonaux.

Le prochain rendez-vous du Conseil aura lieu le mardi 6 décembre prochain au Lion d'Or à 19h00. Quant à la prochaine séance, elle aura lieu le mardi 31 janvier 2017 à l'Aula.

Quelques dates à l'agenda : le 7, Concours des régions et concours de mémoire au Caveau du Château, le 7 décoration du sapin communal par les enfants aubonnois, le 10 Noël des Juniors du FC Chêne au CCSC, le 11 palmarès et distribution des prix et fermeture du Caveau, le 15 table d'hôtes chez Mme Burnier, le 17, Tournée du Père Noël de la SDA à 18h00 sous les Halles et dans 10 villages environnants et toute la journée animations autour de l'arrivée du Père Noël par la commission culturelle, SDA, Commerçants, Centre des Jeunes et Bibliothèque de la Jeunesse. Le président informe qu'il n'y a aucune manifestation inscrite à l'agenda pour le mois de janvier.

4. Rapport de la Commission - Préavis no 8/16 – Budget 2017

M. Yves Charrière lit le rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

adopte

1. Le budget de l'année 2017 faisant apparaître Fr. 29'487'330.- aux dépenses et Fr. 28'729'000.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 758'330.-.

Le président ouvre la discussion sur le rapport de la CoFIN. La parole n'étant pas demandée, il procède au vote du préavis. Le préavis municipal est accepté par 44 conseillers (1 non, 1 abstention).

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral remercie les membres de la CoFIN pour leur travail et les conseillers pour leur vote de confiance.

5. Rapport de la commission - Préavis no 9/16 - Fixation du plafond en matière d'emprunt et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021

Mme Valérie André lit le rapport de la CoFIN, celle-ci à l'unanimité de ses membres, prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

décide

1. de fixer le plafond d'endettement brut pour la législature 2016-2021 à Fr. 43'000'000.00.

Le président ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, il procède au vote. Le préavis municipal est accepté par 43 voix (3 abstentions).

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral remercie les membres de la CoFIN pour leur travail et les conseillers pour leur vote de confiance.

6. Rapport de la commission - Préavis no 10/16 – Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « En Clamogne » et de son règlement (RPPA)

Mme Denise Imesch lit le rapport de la commission, celle-ci, à l'unanimité de ses membres, prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

décide

1. d'adopter le plan partiel d'affectation (PPA) « En Clamogne » et son règlement (RPPA) ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et le cas échéant à plaider cette affaire, si nécessaire, devant toute instance ;
3. de transmettre ce dossier au Département compétent pour approbation.

Le président ouvre la discussion.

M. Thierry Bertinotti s'informe sur le nombre de mètres carrés du bâtiment actuellement en construction, et de ce fait, la suffisance de place de parc (44) pour absorber les demandes dans cette zone. D'autre part, il émet des doutes sur la sécurité, la sortie des véhicules se faisant sur la RC 54, et ce à trente mètres de l'arrêt de bus.

M. le Municipal Michel Crottaz répond que le nombre de mètres carrés utilisables par ce bâtiment est conforme au coefficient d'utilisation au sol. Il y a 44 places intérieures et 8 places extérieures qui devraient suffire aux PME qui vont s'installer dans ce bâtiment selon les

normes VSS. Quant à la sortie des véhicules sur la RC 54, elle est conforme aux lois routières et a été visualisée, puis acceptée par le Canton.

Mme Denise Imesch relève que l'implantation de ce bâtiment est conforme non seulement au nouveau règlement, mais également à l'ancien PPA, puisque construit à 8 mètres de distance de propriété.

M. Guy Maurer aimerait savoir pour quelle raison l'Etat autorise si peu d'appartements dans une zone qui occasionne peu de gêne. M. le Municipal Michel Crottaz répond que le SDT est très restrictif et qu'il est difficile d'arracher un ou deux appartements de fonction ou de service par entreprise.

Mme Catherine Zweifel demande par où se fera l'entrée des véhicules dans le parking, il lui est répondu par M. le Municipal Michel Crottaz que l'entrée et la sortie se font au même endroit. Elle aussi s'inquiète de la sécurité vu l'important trafic et la vitesse des voitures arrivant du bourg.

Mme Marie-Christine Saxer Studer rejoint Mme Catherine Zweifel quant à la densité du trafic mais s'inquiète également du peu ou pas de logement dans cette zone. M. le Municipal Michel Crottaz répond que les appartements avaient été acceptés par le SDT, mais finalement le promoteur ou le nouveau propriétaire ne veut plus en faire et la Municipalité ne peut le contraindre. Quant à la circulation, il précise qu'un véhicule désirant se rendre à Aubonne devra d'abord descendre la RC 54 et utiliser le giratoire pour remonter.

Mme Diane Studer demande la raison pour laquelle l'objet est soumis au Conseil après que le projet soit déjà en partie construit. M. le Municipal Michel Crottaz répond que c'est la procédure légale en cours. Le Conseil communal intervient à la fin et c'est la raison pour laquelle la Municipalité engage souvent les conseillers à participer aux séances publiques ou aux enquêtes, de se tenir au courant régulièrement des projets. Il reconnaît que c'est également le travail de la Municipalité et va s'y atteler afin que les conseillers soient régulièrement tenus informés.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier tient à rappeler que ces terrains étaient déjà constructibles avant le PPA, qui a été demandé lors de la construction de LCIS, ce projet mis à l'enquête obéissait à des règles déjà existantes, raison pour laquelle celle-ci a précédé l'établissement du plan de quartier, ce n'est pas toujours le cas.

M. Marc Perrenoud s'informe de ce qui pourrait se passer si les conseillers refusaient ce préavis municipal. Il lui est répondu par M. le Syndic Luc-Etienne Rossier qu'il ne se passerait rien du tout, les permis ayant déjà été délivrés tant pour LCIS, que pour le bâtiment actuellement en construction.

Mme Marie-Christine Saxer Studer suggère un amendement qui mentionnerait qu'en cas de perte de logement, la Municipalité serait tenue d'en placer ailleurs, M. le Municipal Michel Crottaz répond que ni la Municipalité ni le Conseil ne peuvent obliger un propriétaire à créer des appartements, tout au plus peuvent-ils lui suggérer de revenir au projet original en développant des appartements.

M. Nicolas Rosat ne peut qu'inviter la Municipalité à informer régulièrement les membres du Conseil de ce genre de projet.

M. Daniel Favre relève que les conseillers n'ont pas à se prononcer sur les projets des propriétaires, si ce bâtiment venait à être détruit pour être reconstruit par la suite, il ferait l'objet d'une mise à l'enquête, les conseillers doivent se prononcer sur l'affectation du sol telle que souhaitée, telle qu'elle a été demandée par les services du Canton. On peut par contre regretter que le PPA et son règlement interviennent si tard.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis municipal est accepté par 33 voix (13 abstentions).

M. le Municipal Michel Crottaz remercie les membres de la commission pour leur travail et les conseillers pour leur vote de confiance.

7. Préavis no 11/16 - Adoption du Plan partiel d'affectation (PPA) Chétry et de son règlement (RPPA)

M. le Municipal Michel Crottaz lit le préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le crédit suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

décide

1. d'adopter le plan partiel d'affectation (PPA) « Chétry » et son règlement (RPPA) ;
2. d'approuver les réponses aux oppositions ;
3. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et le cas échéant à plaider cette affaire, si nécessaire, devant toute instance ;
4. de transmettre ce dossier au Département compétent pour approbation.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Les membres de cette commission sont : Mme et MM. Charles Gabella, Thierry Bertinotti, Yves Aellen, Nelson Douchet, Christian Streit. Suppléants : Anaïs Piguët, Yves Meylan.

Le président demande si les Conseillers ont des recommandations ou des remarques à adresser à la commission. La parole n'étant pas demandée, il clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Préavis no 12/16 - Réponse à la Motion Mange et consorts « Pour une politique énergétique responsable par rapport à l'impact environnemental et l'économie locale »

II

Le président invite le vice-président à le remplacer pour le traitement de ce préavis municipal, étant l'initiateur de cette motion. M. Yves Charrière prend la présidence pour cet objet.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral lit le préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le préavis suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. prend acte de la réponse de la Municipalité à la motion « Pour une politique énergétique responsable par rapport à l'impact environnemental et l'économie locale » II
2. invite la Municipalité à réaliser à brève et moyenne échéance les propositions 1 et 2 (prise en compte de manière systématique de la dimension énergétique dans les plans directeurs d'aménagement du territoire et le développement et le soutien du fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique chez les privés), 5 (achats responsables de biens et services), 9 (chauffage électrique) et 14 (communication)
3. invite la Municipalité à mettre en œuvre, en fonction des ressources disponibles, les autres mesures préconisées.

Le vice-président informe que selon l'art. 23 du règlement du Conseil, aucun membre du Bureau ne peut faire partie d'une commission à la nomination de laquelle il a concouru en cette qualité. C'est donc le vice-président et les scrutatrices qui ont décidé des membres de cette commission. Les membres de cette commission sont : Mmes et MM. Nicolas Suter, Philippe Cretegy, Julien Lüthi, Serge Thorimbert, Catherine Zweifel. Les suppléants : M. Christophe Reymond et Mme Verena Gubler.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral résume les grandes lignes du rapport de la société Weinmann et sur les potentialités qui existent, celles qui sont déjà exploitées et celles qui pourraient encore être exploitées.

Le vice-président demande si les Conseillers ont des recommandations ou des remarques à adresser à la commission. La parole n'étant pas demandée, il clôt ce point à l'ordre du jour et remet la présidence de la séance à M. Wladimir Mange.

9. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz informe que ce fut une saison difficile pour la piscine, particulièrement durant le mois de juin, mais le retard a pu être plus ou moins rattrapé ; on compte 65'000 entrées ce qui représente un chiffre d'affaires d'environ Fr, 150'000.--. Il rappelle que les années record ce ne sont pas moins de 80 à 90'000 entrées qui sont comptabilisées. C'est une saison à oublier car la piscine est toujours tributaire de la météo.

Mme la Municipale Sandra Linder informe que la Commune de Gimel a voté un crédit d'étude pour la construction d'un nouveau collège de 10 classes et de locaux annexes au Marais, en remplacement des classes du Martinet, de Saubraz et de St Oyens. Ce projet permettra également d'absorber la nouvelle population scolaire qui va émerger suite aux constructions actuellement érigées à Gimel.

Le 18 novembre dernier, le Centre des Jeunes a accueilli, en collaboration avec le CoCHe, les familles migrantes d'Aubonne, Bougy-Villars, Mont-sur-Rolle et Rolle pour un souper

canadien. Au final plus d'une centaine de personnes sont venues pour une soirée haute en couleurs et en gastronomie avec des participants allant de 0 à 70 ans. Une soirée très réussie qui va probablement être renouvelée. Il y eut également une partie d'échanges très intéressante entre les bénévoles et les représentants des familles migrantes. Mme la Municipale Sandra Linder tient à remercier les bénévoles tant pour leur soutien financier que pour leur apport en temps. Elle précise qu'une des deux familles aubonnoises a reçu une décision favorable la semaine précédente, quant à la seconde, son statut n'a pas encore été décidé à ce jour.

Des animateurs vont dès l'année prochaine emmener du public sur les sites des trois cols, Marchairuz, Mollendruz et col de la Givrine du Parc Jura Vaudois. Ceux-ci vont sensibiliser les promeneurs aux déchets déposés et au dérangement que cela provoque sur la faune.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les investissements en cours au 1^{er} novembre 2016 : Mise en séparatif Moulin-Tavernier (crédit voté : Fr. 3'700'000.-), Fr. 3'438'000. —à ce jour. Le décompte final reste à établir. Révision PGA (crédit voté : Fr. 227'000.-), Fr. 219'000. —ont été engagés. Sécurisation des usagers des transports publics de l'Ouriette : (crédit voté : 453'000.-), Fr. 390'713.- engagés, la servitude est à inscrire et le décompte final à terminer. La part de Merck de Fr. 195'374. — a été encaissée et certains travaux ont été abandonnés (bandeau rouge abandonné). Rénovation partielle Rue de l'Industrie 8-10 : (crédit voté Fr. 601'000.-), Fr. 557'435.- engagés, toujours en cours. Travaux complémentaires et aménagement au Collège du Chêne : (crédit voté Fr. 417'000.-), Fr. 370'849. —engagés, toujours en cours. Gestion Electronique des Documents : (crédit voté Fr. 99'000. -), Fr. 30'000. —ont été engagés. La dette à ce jour se monte à Fr. 22'213'000. —et est en diminution de Fr. 3'555'000.- depuis le début de l'année.

Concernant la déchetterie, M. le Municipal Pascal Lincio informe sur les offres des deux entreprises approchées ; la Municipalité donnera plus de renseignements en janvier prochain, à savoir l'entreprise qui aura été choisie.

Le Prix de la Ville d'Aubonne a été remis le 26 novembre aux époux Burnet ; il rappelle également les nombreuses animations organisées d'ici la fin de l'année pour les aubonnois par différentes sociétés locales et leur diffusion grâce au programme préparé par le Greffe municipal.

L'étoile en chrysanthèmes posée contre la grille du cimetière est une réalisation florale de l'équipe des parcs et jardins pour la période de Noël. Dans 13 lieux de la commune, des bacs de gravier et de sel sont à disposition de la population.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier invite les Conseillers à faire part de leurs commentaires sur le revêtement du sol des Halles entre les 3 exemples mis en évidence de manière ensuite à soumettre le revêtement qui convient aux Monuments Historiques afin d'obtenir leur accord ; il précise qu'un préavis sera prochainement présenté au Conseil ; la Municipalité compte sur l'appui des membres de la commission d'urbanisme en particulier.

De concert avec les communes de Lavigny et St-Livres, il a été entrepris des travaux de réfection du pont à double arches sur l'Aubonne, notamment à cause de la végétation qui a

descellé les pierres au point qu'une partie du mur s'était effondrée. Sa sécurité sera également améliorée.

La tour du château est également en réfection, des essais sont en cours pour déterminer les travaux à entreprendre. Certains travaux faits dans le milieu des années 80-90 ont plus ou moins bien résisté, ce qui est un mystère pour les spécialistes consultés. Les échafaudages resteront en place durant les périodes de froid et les travaux reprendront au printemps. La Municipalité reviendra vraisemblablement devant le Conseil à ce sujet dans le courant de l'été.

Enfin, la Municipalité aimerait valoriser le gaz émis à travers une STEP régionale. La conjoncture est favorable et les Municipalités des 21 communes concernées ont décidé de reprendre cette étude et, dans la mesure du possible, traiter complètement ces micropolluants. Les communes souscrivent chaque année à raison de Fr. 9. — par habitant à un fonds fédéral et celui-ci pourrait les aider. Le problème à résoudre pour le canton est de savoir comment les relier entre elles de manière à rassembler toutes ces eaux allant de St-George, en passant par Rolle, St-Prex, Etoy et Allaman.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier aimerait remercier la direction de LCIS et son directeur, M. Zufferey pour l'accueil reçu. Il espère que les Conseillers ont apprécié la visite des locaux et leurs installations et pourquoi ne pas organiser une autre séance de Conseil en ces murs.

10. Questions vœux et divers

Mme Marie-Christine Saxer Studer aimerait savoir à quel moment les opposants au PPA de Chétry vont recevoir la réponse à leur opposition. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que cela prendra du temps, la commission ad hoc va les examiner, ensuite le Conseil les approuvera, puis ces réponses seront transmises à l'Etat qui les notifiera aux opposants.

Au sujet de l'aménagement futur de la Place de l'Ancienne Gare, M. Nicolas Rosat souhaite que les Conseillers soient tenus régulièrement informés des réflexions du groupe de travail mandaté par la Municipalité et leurs travaux. Il apprécierait que les Conseillers aient une démarche participative et non uniquement une commission ad hoc qui se prononcerait sur un sujet précis. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier, au nom de la Municipalité, entend bien ce vœu et en prend note. Pour l'instant, un groupe d'une vingtaine de personnes a été consulté et a participé à des ateliers.

Mme Verena Gubler indique que les rampes d'accès d'entrée du Temple sont inadaptées aux personnes en chaise roulante et demande si des travaux vont être entrepris pour leur changement. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier prend note de ce vœu et va se renseigner.

M. Denis Berger demande si le chef de la voirie pourrait se pencher sur un souhait des pizzolan concernant la création d'un jardin du souvenir au cimetière de Pizy. M. le Municipal Pascal Lincio en prend note.

M. Christian Streit remercie la Municipalité pour le rajeunissement du site internet de la commune.

M. Alexandre Liardet s'informe sur une location éventuelle par l'ARCC pour le parcage des bus à la Place de l'Ancienne Gare. Il aimerait également savoir si une assurance a été contractée, maintenant que cette parcelle est communale, en cas d'accident. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier a approché les membres de la CoFIN à ce sujet, et dès le mois de mars une location mensuelle de Fr. 6'000. —sera perçue. En effet, l'acte notarié passé avec SEFA mentionnait que les bus seraient sur place jusqu'en mars 2017, mais le dépôt de Montherod ne sera pas terminé à cette date.

M. Stephan Furrer aimerait avoir des renseignements concernant l'éclairage nocturne du nouveau bâtiment de Merck Serono. M. le Municipal Michel Crottaz indique que la question sera posée à l'entreprise.

M. Nicolas Rosat demande si des locaux pour une UAPE sont prévus dans le cadre du projet de construction du collège de Gimel. Mme la Municipale Sandra Linder répond que le projet en est au crédit d'étude, la Commune de Gimel et sa commission ad hoc vont se pencher sur cette problématique et le municipal gimelan de l'Assagie sera attentif à ce fait.

Le président clôt la séance en rappelant la prochaine qui aura lieu mardi 31 janvier 2017 à 20h15 à l'Aula du Château et forme ses meilleurs vœux de fin d'année aux Conseillers qui ne seront pas présents à la soirée du 6 décembre. Il remercie également LCIS par son directeur, M. Zufferey, pour son accueil.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Creteigny